

### LES AIRES DE JEUX

Les aires de jeux sont des espaces ludiques et conviviaux que l'on trouve en priorité dans les écoles maternelles, les jardins publics, les écoles primaires et les parcs urbains. Ces espaces comprenant différents jeux sont soumis à des obligations particulières qu'il convient de respecter.

#### LES PRINCIPAUX RISQUES

##### ➤ RISQUES LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS :

- ◆ coincement (doigts, mains, jambes...)
- ◆ strangulation (cordes de balançoire)



##### ➤ RISQUES DE CHUTE :

- ◆ de hauteur : du haut des jeux (cabanon, toboggan, balançoire) et de plain-pied : glissade au sol

##### ➤ RISQUES DE HEURTS ENTRE ENFANTS : sur jeux ou à proximité



##### ➤ RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT :

- ◆ circulation : blessures si heurt contre un véhicule motorisé circulant à proximité de l'aire de jeux
- ◆ végétation : blessures ou empoisonnement si située à proximité des jeux

##### ➤ RISQUES LIÉS À L'HYGIÈNE :

- ◆ bacs à sable et points d'eau peuvent entraîner des allergies par développement de bactéries

##### ➤ RISQUES LIÉS À LA PRÉSENCE D'EAU : noyade

#### LES TEXTES APPLICABLES

##### 🔗 DÉCRET N°94-699 DU 10 AOÛT 1994 :

- ✘ les équipements doivent comporter la mention «conforme aux exigences de sécurité»
- ✘ les équipements doivent comporter le nom et l'adresse du fabricant (de manière indélébile)
- ✘ les annexes explicitent les exigences en matière de solidité, de fonctionnement, de forme, de matière et d'accessibilité + les règles spécifiques aux toboggans, équipements rotatifs et balançoires.

##### 🔗 DÉCRET N°96-1136 DU 18 DÉCEMBRE 1996 :

- ✘ détails des règles de vérification et de maintenance
- ✘ consignation des vérifications dans divers documents
- ✘ les annexes explicitent les risques particuliers qui devront être pris en compte.

**NOTA :** conformité totale au décret pour toute aire de jeux nouvelle installée à compter du 27/06/1997 et mise en conformité de celles existantes avant le 27/06/1997.

**Pour toute information  
complémentaire,  
n'hésitez pas à  
contacter**



**notre conseiller  
hygiène & sécurité,  
Magali TEILLIER**

**☎ 02.51.44.10.21**

- ☒ apporte des précisions sur les substances qui devront être proscrites dans la fabrication d'équipements de jeux.

## MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

### ❖ CHOISIR UN SITE ADAPTÉ

- ✓ Les enfants doivent être à l'abri de toute intrusion de véhicules à moteur :
  - ⇒ il convient donc de protéger l'aire avec une barrière ou clôture. Ne pas oublier de laisser un accès pour les véhicules de maintenance.
- ✓ La végétation et les arbres ne doivent pas être source de blessure ou d'empoisonnement :
  - ⇒ il convient donc de couper les branches se trouvant à moins de deux mètres des jeux.
- ✓ Pour le confort des enfants et parents, choisir un site à l'abri du vent, du bruit et de la circulation.
- ✓ Pour la mise en place du sol de sécurité obligatoire, vérifiez que l'implantation des réseaux souterrains soient compatibles.

### ❖ ACHETER DES ÉQUIPEMENTS CONFORMES AUX NORMES

- ✓ Prendre en compte les tranches d'âge, la diversité et la complémentarité des fonctions ludiques.
- ✓ Depuis le 15 juin 2000, tous les équipements doivent faire l'objet d'une conformité soit CE (normes européennes), soit de type émise par un laboratoire agréé.
- ✓ Exiger les attestations de conformité auprès des fournisseurs.



### ❖ IMPLANTER LES ÉQUIPEMENTS DANS LES RÈGLES

- ✓ Tenir compte de l'exposition au soleil (ex : pas de descente de toboggan face au soleil).
- ✓ Installation par des techniciens spécialement formés aux aires de jeux et respecter à la lettre les notices de montage. La qualité de la pose garantit la sécurité de l'équipement.
- ✓ Dégager les jeux de tout obstacle dans une zone de deux mètres.
- ✓ Les limites des zones présentant des risques particuliers (heurts ...) doivent être matérialisées.
- ✓ Permettre aux adultes d'accéder à tous les endroits où se trouvent les enfants.
- ✓ Mettre en place un signalisation verticale :
  - panneau indiquant le nom et l'adresse de l'exploitant à chaque entrée
  - affichage pour chaque jeux de la tranche d'âge et des risques liés à son utilisation.



### ❖ CHOISIR UN SOL ADAPTÉ

- ✓ Les sols de sécurité sont obligatoires :
  - matériaux naturels : sable, terre ...

OU

- matériaux synthétiques.

La capacité d'amortissement se fait en fonction de la hauteur de chute définie pour chaque équipement (norme NF EN 1177).



### ❖ ENTRETIEN ET MAINTENANCE

- ✓ Trois types de contrôle sont conseillés par la DGCCRF :
  - visuels de routine : fréquents et portant sur les défauts évidents (matériel cassé, ratissage du sable ...)
  - vérifications mensuelles à trimestrielles portant sur des points techniques (réfection de surface, resserrage de visserie ...)
  - vérifications trimestrielles à annuelles portant examen des structures et fondations : elles sont effectuées par des personnes qualifiées.

NOTA : toutes ces vérifications seront consignées dans un registre de sécurité de l'aire de jeux.

NOTA : pour les bacs à sable il est nécessaire de :

- effectuer un ratissage régulier, appliquer des produits bactéricides et remplacer le sable tous les ans.